



Cahier des charges des déléguées de volée

- Version du 15 février 2023 –

(Version féminisée selon l'AG de mai 2017)

Le présent document a pour but de préciser le rôle des déléguées de volée et de le rendre systématique. Il est destiné aux déléguées, à toutes les étudiantes, ainsi qu'à toute personne de la faculté impliquée dans l'enseignement.

(Pour des questions de représentativité, le genre féminin a été utilisé dans tout le document, mais représente de manière égale tous.x.tes les étudiant.e.x.s).

Définition

Les déléguées sont les représentantes de leur volée vis-à-vis de l'AEMML (Association des Etudiantes en Médecine) et de la faculté. Elles sont élues en début d'année académique, conformément à l'article 5.3.1 des statuts de l'AEMML. Les déléguées exercent leur mandat lors des séances de l'Assemblée des Déléguées (AD) et de la CCE (Commission Consultative des Etudiantes).

Tâches des déléguées

Outre les tâches définies à l'article 5.3.4 des Statuts de l'AEMML, les déléguées visent à améliorer la communication entre les étudiantes et la faculté, et veillent à représenter les avis des étudiantes de leur volée. Elles participent ainsi à l'optimisation du cursus et de la qualité des cours. Pour cela, elles entretiennent des contacts réguliers avec leurs collègues de volée, et si nécessaire organisent des votes au sein de leur volée.

Les tâches et missions des déléguées sont les suivantes :

- Assister aux CCE, AD et aux AG de l'AEMML.
- Présenter, lors des CCE, les demandes et les idées des étudiantes de leur année.
- Entretenir le contact avec les enseignant.e.x.s lorsque cela est nécessaire afin de régler certains problèmes plus rapidement.
- S'assurer également que tous les problèmes importants ou non résolus par voie directe soient communiqués à la présidente de la CCE et à l'Ecole de Médecine.
- Donner un retour sur les sessions d'examens (écrits et ECOS) lors des CCE.
- S'assurer, après chaque CCE, que les éléments pertinents des discussions soient connus de leur volée.
- Encourager la participation aux évaluations de modules par leur volée.
- Lire le rapport d'évaluation de chaque module.
- Contacter individuellement les responsables de chaque module pour prendre rendez-vous avec elleux et leur faire, après les examens, un retour complet et constructif, afin d'identifier ensemble des pistes d'amélioration concrètes. Ce retour est basé sur les notes prises, tout au long du semestre et pendant les examens, des avis positifs et négatifs de la volée sur les enseignements, supports de cours, éventuels problèmes horaires ou logistiques, etc... Une trace écrite est gardée de ces réunions.
- Après ces séances, les déléguées contactent l'Ecole de Médecine (evaluation-upmed@unil.ch) afin de fixer une rencontre, pour faire un bilan semestriel et discuter des pistes d'amélioration identifiées.
- Se tenir à disposition de l'Ecole de Médecine pour des contacts rapides avec leur volée.

Contact

La liste des déléguées figure sur le site de l'AEMML (www.aemml.ch, onglet CCE). Elle est également transmise au secrétariat de l'Ecole de Médecine accompagnée des numéros de téléphone des déléguées responsables de chaque volée.